

**DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS SUR L'AVENIR DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA**

**COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS**

**PAR**

**FILIÈRE DES PLANTES MÉDICINALES  
BIOLOGIQUES DU QUÉBEC**

**Audience publique du 6 juin 2007  
Lachute**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1- PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE .....	1
2. PRÉSENTATION DU SECTEUR .....	3
3. PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR .....	5
4. DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS .....	6
5. CONCLUSION.....	12

**Annexe** – *Plan stratégique de développement 2000-2007 Secteur des plantes médicinales biologiques au Québec*

# 1. PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE

## 1.1 Origine et nature de l'organisme

Les orientations prises lors du Sommet sur l'agriculture québécoise de 1992, tenu à Trois-Rivières, ont donné lieu à la formation de plusieurs filières agroalimentaires au Québec, dont la Filière des plantes médicinales biologiques du Québec (FPMQ). Il s'agit d'une association personne morale sans but lucratif, à vocation sociale et économique, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies.

La filière vise la mise en place de projets collectifs, dans le but d'améliorer l'environnement et les liens d'affaires des entreprises provenant de chacun des maillons du secteur. Ainsi, elle soutient le développement de la production, de la transformation et du commerce des plantes médicinales biologiques, ce qui génère des retombées intéressantes pour la collectivité québécoise sur les plans social, environnemental et économique.

La filière a déposé son premier plan stratégique aux autorités publiques en 2000.

## 1.2 Mission et mandats

La *Filière des plantes médicinales du Québec* a pour mission de favoriser la concertation entre tous les intervenants du secteur des plantes médicinales et d'assurer la coordination des efforts des partenaires du secteur, dans une optique de développement des marchés. Les principaux mandats de la filière sont les suivants :

- doter le secteur des plantes médicinales biologiques du Québec d'un plan de développement stratégique et assurer la mise à jour de ce plan ;
- coordonner la mise en œuvre du plan stratégique du secteur ;
- appuyer la mise en œuvre de projets collectifs et structurants pour le secteur ;
- représenter les intérêts de l'ensemble du secteur auprès d'autres intervenants-clés liés à son développement ;
- assurer la diffusion des retombées des travaux de la filière.

La présentation de ce mémoire s'inscrit dans le mandat de représentation des intérêts du secteur des plantes médicinales. La filière veut ainsi mettre en lumière plusieurs recommandations basées sur ses observations de la dynamique du secteur dans les dernières années. Ces recommandations sont donc faites au bénéfice de l'ensemble des filières agroalimentaires québécoises.

### **1.3 Composition de la filière**

La filière est actuellement régie par un conseil d'administration de dix administrateurs qui proviennent des différents maillons de l'industrie (production, transformation, mise en marché, recherche et développement, protection de la biodiversité). De plus, la filière compte près d'une centaine de membres annuellement, qui contribuent à soutenir ses activités.

### **1.4 Principales réalisations**

Depuis sa création en 2000, la filière a réalisé différents projets dont les plus importants sont :

- l'organisation de six colloques annuels provinciaux sur la production, la transformation et la mise en marché des plantes médicinales;
- la mise en place, en 2005, d'un réseau de producteurs de plantes médicinales biologiques, qui comprend une prise de données de la production jusqu'aux marchés;
- la rédaction de huit guides techniques sur la production de plantes médicinales biologiques;
- la mise en place d'un site Internet pour assurer la diffusion d'informations stratégiques.

## 2. PRÉSENTATION DU SECTEUR

Les plantes «médicinales» sont celles qui présentent des propriétés curatives. Elles proviennent soit de la culture en champ, soit de la cueillette en milieu naturel. Les plantes sont utilisées telles quelles, fraîches ou séchées, ou servent de matières premières à la fabrication de différents extraits solides ou liquides. On évaluait récemment qu'environ 30 % des 400 000 espèces de plantes qui existent dans le monde auraient déjà été utilisées à des fins médicinales.

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les deux plus grands marchés pour la fabrication et la consommation de plantes médicinales seraient l'Europe et l'Asie. En 2003, les produits à base de plantes médicinales représentaient 25 % du marché de détail mondial des produits de santé naturels, soit 19 milliards de dollars américains.

Au Canada, en 2002, le marché des plantes médicinales était évalué à 425 millions de dollars canadiens. En ce qui a trait aux exportations, le volume de plantes médicinales a beaucoup fluctué, au cours de la période 1999-2003. Toujours en 2002, un sommet a été atteint avec un volume de 3 000 tonnes, ce qui représente environ 79 millions de dollars. Selon AAC, la moitié de l'approvisionnement en plantes médicinales au Canada proviendrait de la culture en champ, alors que l'autre moitié proviendrait de la cueillette en milieu naturel.

L'industrie des plantes médicinales est en émergence au Québec. Dans le secteur de la production, il y aurait une cinquantaine d'entreprises, dont seulement quelques-unes se distinguent sur les marchés. La majorité de ces entreprises cultivent sous régie biologique, par souci de garantir la qualité des extraits produits et pour compter sur la plus value liée à la certification biologique sur le marché. Le volume total de production de plantes médicinales biologiques est encore faible au regard des besoins des transformateurs et des distributeurs québécois. Actuellement, ces derniers doivent s'approvisionner en grande partie dans le reste du Canada ou dans d'autres pays.

Une étude du ministère du Développement économique, de l'Industrie et de l'Exportation (MDEIE), réalisée en 2002, présente un portrait des industries qui œuvrent dans le secteur plus vaste des produits de santé naturels. Cette étude donne souligne que 125 entreprises seraient actives dans le secteur des produits de santé naturels, avec un effectif de 3200 personnes.

Les spécialités des entreprises se présentent comme suit : 27 % de produits de phytothérapie; 21 % d'huiles essentielles; 15 % de produits nutraceutiques; 15 % de produits homéopathiques; 14 % de produits d'aromathérapie et 8 % de produits d'algothérapie.

Enfin, 70 % des entreprises ont été créées au début des années 1990. Elles se concentrent surtout dans la commercialisation de produits sur les marchés québécois et canadiens. D'après l'étude du MDEIE, un très faible pourcentage d'entreprises effectuerait de la transformation et serait engagée dans une démarche de recherche et développement.

### **3. PLAN STRATÉGIQUE DU SECTEUR**

Le plan stratégique de développement du secteur des plantes médicinales biologiques du Québec présente une vingtaine de pistes de développement ou cibles stratégiques vers lesquelles les intervenantes et intervenants doivent diriger prioritairement leurs efforts.

Pour le secteur de la production, les cibles stratégiques vont dans le sens d'améliorer la diffusion de l'information, d'assurer un meilleur maillage entre producteurs et acheteurs, d'encourager la mécanisation, d'assurer la formation et l'encadrement des entreprises et d'ajuster la production aux critères de qualité exigés par l'industrie.

En ce qui concerne le secteur de la transformation, les cibles sont à l'effet de développer l'information sur l'approvisionnement, de trouver des moyens d'assurer la première transformation des produits, d'assurer un meilleur contrôle de la qualité et d'évaluer la possibilité d'établir une usine de transformation multifonctionnelle de type coopératif.

Pour l'amélioration de la mise en marché des produits, les cibles sont à l'effet de soutenir les démarches visant la reconnaissance d'un statut particulier pour les plantes médicinales au Canada, de développer la connaissance des marchés, d'élaborer des moyens pour améliorer l'approvisionnement, de favoriser l'établissement de critères de qualité et d'adopter un positionnement de qualité pour soutenir la promotion des produits.

Concernant la protection de la biodiversité des espèces et des milieux, les cibles retenues sont l'amélioration de l'information, la promotion de l'éducation des cueilleurs, le développement de la recherche et l'élaboration d'une stratégie de contrôle dans une optique de développement durable.

Le contenu du plan de développement du secteur est présenté en annexe de ce mémoire.

## **4. DIAGNOSTICS ET RECOMMANDATIONS**

L'expertise développée par la filière dans la dynamique du secteur agricole et agroalimentaire l'a amenée à retenir de grands enjeux de développement qui peuvent s'adresser à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire au Québec.

Les diagnostics présentés dans ce mémoire sont basés surtout sur les expériences de la filière et chacun d'entre eux fait l'objet de recommandations à la Commission.

### **4.1 ENJEU 1 : DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DE SANTÉ AU QUÉBEC**

#### **4.1.1 Diagnostic**

La filière est heureuse de constater que le document de consultation de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois soulève de nombreux points concernant les liens entre la qualité des produits alimentaires et la santé de la population. Pour la filière, cet enjeu est central et s'inscrit pleinement dans son mandat.

Après sept ans d'activités dans le secteur, la filière a plus que jamais la ferme conviction que le secteur des plantes médicinales représente un fort potentiel de développement au Québec. En effet, on constate de plus en plus la présence de plantes médicinales ou de leurs dérivés dans plusieurs produits alimentaires et de santé (céréales, charcuteries, aliments fonctionnels, produits de santé naturels, cosmétiques, etc.).

Toutefois, la reconnaissance de ce secteur et de son potentiel de développement par les autorités publiques a été très difficile jusqu'à maintenant. La filière a mis quatre ans à obtenir une reconnaissance officielle des instances publiques au Québec, ce qui est malheureusement souvent le cas pour les nouveaux secteurs au Québec. Le positionnement de ce secteur comme une avenue intéressante de diversification des entreprises agricoles par les autorités gouvernementales n'est d'ailleurs pas encore une chose complètement acquise. Pourtant, la filière a pu observer, au cours des dernières années, un intérêt croissant des producteurs pour des productions à haute valeur ajoutée, comme l'est la production des plantes médicinales.

L'ambivalence autour de la finalité des plantes médicinales sur des marchés autres qu'alimentaires a généré beaucoup de confusion concernant la responsabilité gouvernementale envers le secteur des plantes médicinales et a nui au développement de ce secteur. Pourtant, les experts reconnaissent assez aisément que les plantes médicinales

ont une place prépondérante à prendre dans le soutien d'un axe de développement sur les produits de santé au Québec. Elles constituent en effet des ambassadrices de premier ordre auprès de la population en ce qui concerne la sensibilisation à l'aspect santé des aliments.

#### **4.1.2 Recommandations**

- Que le gouvernement du Québec reconnaisse le potentiel du secteur des plantes médicinales biologiques dans un axe de développement de produits de santé au Québec;
- Que le gouvernement du Québec reconnaisse le secteur comme une avenue de diversification à haute valeur ajoutée pour les entreprises agricoles.

### **4.2 ENJEU 2 – LE SOUTIEN À L'APPROCHE FILIÈRE**

#### **4.2.1 Diagnostic**

L'approche filière existe au Québec depuis maintenant une quinzaine d'années. Les sept années d'expérience du secteur des plantes médicinales avec cette approche ont démontré qu'il s'agissait d'une façon de faire qui convient bien au développement des produits à haute valeur ajoutée, comme les plantes médicinales. En effet, dans le cas de ce type de produits, il est impératif de s'assurer d'optimiser chaque étape de valeur ajoutée du produit. La formule dite *filière* représente donc une alternative collective intéressante à l'intégration verticale du secteur alimentaire.

Malgré les résultats positifs de plusieurs évaluations (auxquelles ont participé les acteurs du milieu) sur la pertinence de cette approche, elle semble encore remise en question par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Par le passé, les délais dans la signature d'ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont menacé à plusieurs reprises le bon fonctionnement de la Filière des plantes médicinales. La filière a donc souvent fait l'objet de coupures sur le plan du soutien gouvernemental, même si elle présentait de bonnes performances dans l'avancement de ses travaux.

Pour préserver l'approche filière, qui soutient bien le développement de plusieurs secteurs, la FPMQ est d'avis que le MAPAQ devrait continuer à agir comme accompagnateur de cette dynamique de concertation. Elle croit cependant que la coordination des travaux des filières devrait être assurée par une personne du milieu, à l'intérieur de structures incorporées, afin d'éviter qu'il y ait une confusion entre les intérêts du milieu et les intérêts gouvernementaux.

Par ailleurs, la filière est persuadée que les plans stratégiques des tables filières devraient servir de base aux instances publiques pour accompagner les secteurs, lorsqu'ils sont issus d'une réelle démarche de concertation.

Finalement, la Filière des plantes médicinales a été étonnée et déçue de constater que le document de consultation de la commission ne faisait aucune mention de l'approche filière, même si elle constitue un acquis original et important dans les modèles de développement du secteur agricole et agroalimentaire au Québec. En ce sens, la filière croit que cette approche peut constituer un réel avantage comparatif pour le secteur.

#### **4.2.2 Recommandations**

- Que le gouvernement du Québec, à la lumière des expériences des quinze dernières années, maintienne et développe de façon prioritaire l'approche filière pour les filières à haute valeur ajoutée;
- Que le gouvernement du Québec assure un financement adéquat et récurrent du fonctionnement des filières, en prenant en compte la contribution en temps des bénévoles associés à ces dynamiques ;
- Que la commission s'assure de prendre en compte les orientations des plans stratégiques des filières dans ses recommandations d'orientations auprès du gouvernement.

### **4.3 ENJEU 3 – ENVIRONNEMENT ET MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**

#### **4.3.1 Diagnostic**

Dès 1999, un large consensus a été fait au sein du secteur des plantes médicinales pour choisir le mode de production biologique afin de répondre aux exigences des consommateurs en matière de santé. De ce fait, le secteur s'assurait aussi de répondre aux enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire.

Après plusieurs années, la filière constate que ce positionnement très justifié du secteur sur les plans de la santé et de l'environnement n'a pas nécessairement favorisé ses liens avec les instances gouvernementales. En effet, le fait que les produits de la filière soient sous régie biologique et s'adressent à la fois au marché alimentaire et au marché des produits de santé naturels a donné lieu à une marginalisation du secteur, si on le compare aux secteurs plus traditionnels.

D'ailleurs, la filière constate que, malgré la popularité croissante des aliments et des plantes médicinales biologiques, le soutien du gouvernement du Québec n'a pas augmenté en conséquence.

#### **4.3.2 Recommandation**

- Que le gouvernement du Québec reconnaisse par un soutien significatif la contribution importante du secteur des aliments et des plantes médicinales biologiques sur les plans de la santé et de l'environnement.

### **4.4 ENJEU 4 – COMMERCE DES PRODUITS**

#### **4.4.1 Diagnostic**

À l'instar de bien d'autres produits alimentaires, le commerce des plantes médicinales est mondial. Les échanges mondiaux dans le secteur des plantes médicinales biologiques sont importants et de mieux en mieux quantifiés.

Le commerce international des produits biologiques est basé sur la reconnaissance des programmes de certification, qui sont liés à l'application d'une norme obligatoire. Actuellement, le Québec est la seule province du Canada qui gère une norme biologique obligatoire sur son territoire. Or, la filière a pu observer que, pour maintenir la capacité concurrentielle des entreprises du secteur, il est important que les produits concurrents importés répondent aux mêmes normes que celles qui sont en vigueur sur le territoire québécois. Elle compte donc que le gouvernement du Québec s'assure auprès du gouvernement fédéral qu'il mette en place les mécanismes nécessaires pour faire respecter les normes québécoises et protéger les acquis du Québec dans ce domaine.

De plus, la capacité concurrentielle du secteur passe par un appui financier équivalent à celui des principaux pays compétiteurs. En 2002, l'Europe et les États-Unis ont mis en place une politique qui comprend des moyens importants pour soutenir le développement du secteur biologique. Malheureusement, il n'existe à ce jour aucune politique canadienne en vue de soutenir le développement du secteur biologique. Au Québec, il existe un certain nombre de mesures toutefois non intégrées dans le cadre d'une politique.

Afin de faciliter le commerce des plantes médicinales, la filière travaille depuis six ans à développer un projet en transformation des plantes au Québec. Cependant, malgré plusieurs analyses positives en ce sens, la filière n'a pas encore pu obtenir un soutien suffisant pour la

mise en place d'un tel projet. La filière a déposé un premier projet en 2001 qui a été jugé prématuré par les autorités du MAPAQ. Elle a ensuite déposé un autre projet en 2004 auprès du gouvernement fédéral, qui a refusé le projet en prétextant qu'il n'aurait pas suffisamment de retombées sur l'ensemble du territoire canadien. Par la suite, l'essentiel des composantes de ce projet a été récupéré par un groupe de l'Alberta qui a été en mesure de recueillir les appuis gouvernementaux nécessaires.

#### **4.4.2 Recommandations**

- Que le gouvernement du Québec s'assure auprès du gouvernement fédéral que les produits importés respectent les normes de production en vigueur au Québec;
- Que le gouvernement du Québec mette en place une politique de soutien au secteur biologique, à partir des mesures déjà en place;
- Que le gouvernement du Québec favorise la mise en place d'infrastructures de transformation afin que le Québec puisse bénéficier des retombées économiques liées à la valorisation de produits à haute valeur ajoutée.

### **4.5 ENJEU 5 – ORGANISATION DES MARCHÉS**

#### **4.5.1 Diagnostic**

Le gouvernement du Québec a adopté, en 2006, une nouvelle législation au regard des appellations réservées et des termes valorisants. Cette législation ouvre de nombreuses voies de diversification et de différenciation de produits aux petites et moyennes entreprises de production et de transformation québécoises.

Le gouvernement répond en même temps à l'engouement croissant des consommateurs pour les produits régionaux et de créneaux. Cependant, s'il est vrai que les consommateurs souhaitent avoir accès à un plus grand nombre de ce type de produits, ils ressentent aussi le besoin d'être mieux informés sur ces différents produits et rassurés quant à leur authenticité et leur plus-value.

Par ailleurs, pour assurer une compétition loyale entre tous les produits d'appellation et à termes valorisants, il est nécessaire que le processus lié à la reconnaissance même de ces produits soit validé et certifié d'une façon compétente, transparente et indépendante. À cet effet, il existe en Europe une politique de protection des produits d'appellation qui est très rigoureuse et dont le Québec pourrait s'inspirer.

Les produits sous appellation et termes valorisants ne bénéficient pas non plus d'une mise en marché organisée. Or, la filière a pu observer à maintes reprises que le recours aux coopératives dans les secteurs non organisés permettait de donner un meilleur rapport de force avec les différents acheteurs. En effet, la filière fait le constat que le secteur des plantes médicinales s'est beaucoup développé dans le monde sur la base de formules coopératives qui offrent ainsi aux producteurs une meilleure répartition des revenus.

#### **4.5.2 Recommandations**

- Que l'organisation des marchés de produits régionaux et de créneaux fasse l'objet d'un effort collectif au Québec afin de trouver des modèles novateurs de mise en marché;
- Que le gouvernement du Québec s'assure de mettre en place une réglementation qui assure une saine concurrence entre les produits d'appellation et les termes valorisants;
- Que le gouvernement du Québec s'assure d'informer adéquatement les consommateurs sur les nouvelles appellations et termes valorisant;
- Que la formule coopérative soit utilisée davantage pour soutenir la mise en marché de produits régionaux et de créneaux.

### **4.6 ENJEU 6 – LÉGISLATION, POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION**

#### **4.6.1 Diagnostic**

La Filière des plantes médicinales biologiques du Québec doit s'assurer que les gouvernements du Québec et du Canada vont tenir compte des besoins du secteur dans le développement des législations et réglementations en cours. Les plus importantes sont la réglementation fédérale sur les produits biologiques, la Loi sur les appellations réservées et termes valorisants au Québec et le règlement sur les produits de santé naturels.

En ce qui concerne les dossiers législatifs qui réfèrent au gouvernement fédéral, la filière doit défendre les intérêts du secteur, souvent sans pouvoir compter sur un appui significatif du gouvernement du Québec. En effet, la filière doit consacrer beaucoup d'efforts à ces dossiers, pour pallier le manque de représentation du gouvernement québécois aux tables de travail.

#### **4.6.2 Recommandation**

- Que le gouvernement du Québec joue un plus grand rôle dans les relations fédérales-provinciales sur les aspects réglementaires, en collaboration avec les représentants des secteurs concernés.

### **4.7 ENJEU 7 – LA QUESTION DES OGM**

#### **4.7.1 Diagnostic**

Les cultures transgéniques ont causé du tort au commerce et, dans plusieurs cas, ont détérioré la compétitivité de l'agriculture nord-américaine sur les marchés étrangers. Au Québec, les contaminations géniques à grande échelle ont déjà perturbé la production non transgénique. Il est clair que l'agriculture biologique est particulièrement menacée par cette situation, puisque des traces d'OGM peuvent déclasser les produits biologiques sur les marchés.

La filière considère donc qu'il serait important d'évaluer l'impact économique et écologique de l'utilisation des OGM, par rapport à l'utilisation d'autres technologies de production. En effet, la filière est d'avis, tout comme le Conseil de la science et de la technologie du Québec, que les avantages que présente l'utilisation des OGM (meilleure résistance aux ravageurs, moins de sarclage, etc) sont la plupart du temps compensables par des techniques culturales adaptées. La filière estime que les techniques de lutte intégrée, de sarclage et de désherbage développées en mode de production biologique sont suffisamment efficaces pour permettre un rendement économique nettement comparable à celui généré par l'utilisation des OGM, et ce sans effets négatifs sur l'environnement.

#### **4.7.2 Recommandations**

- Que le gouvernement du Québec demande un moratoire sur l'utilisation des cultures transgéniques au Québec;
- Que le gouvernement du Québec demande une étude d'impact des cultures transgéniques sur le développement du secteur biologique au Québec;
- Que le gouvernement du Québec s'associe aux démarches québécoises et canadiennes qui visent à mieux contrôler l'usage des OGM.

## 5. CONCLUSION

La *Filière des plantes médicinales biologiques du Québec* estime que la tenue de la Commission sur l'agriculture et l'agroalimentaire est une heureuse initiative, qui arrive à un moment charnière pour le développement du secteur. Elle croit que le fait de se rendre dans les régions pour recueillir des informations directement des acteurs du milieu va permettre d'avoir un portrait actuel de la situation du secteur et donc, de dégager une meilleure vision de son développement. De plus, les nombreux mémoires provenant de plusieurs organisations aideront sans doute la Commission à élaborer ses propres recommandations au gouvernement.

En ce sens, la filière est prête à mettre son expertise à la disposition de la Commission et tient à vous offrir son entière collaboration.